

FORMATION EN OPTOMETRIE

DIPLOME : LICENCE en Optométrie (Assistant Optométrie) délivré le Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche Scientifique du Mali

CONDITIONS D'ACCESSIBILITE

- Etre titulaire d'un Baccalauréat scientifique ou d'un diplôme équivalent ;
- Age maximum fixé à 25 ans au 31 décembre de l'année de sélection ;
- Maîtrise de la langue française ;
- Justifier de la capacité à s'acquitter du paiement, frais pédagogiques, frais de documentation, de stage et de voyages d'études.

Pièces à fournir :

- Une (1) demande manuscrite timbrée adressée au Directeur Général du CHU-IOTA
- Un (1) extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif en tenant lieu ;
- Une (1) copie certifiée conforme du Diplôme de Baccalauréat (scientifique) ;
- Une (1) attestation d'authentification pour les Diplômes étrangers ;
- Un (1) relevé de note du Baccalauréat ;
- Un (1) certificat de nationalité ;
- Un (1) certificat d'engagement de prise en charge des frais de formation ;
- Une (1) lettre de motivation ;

DUREE DE LA FORMATION

La durée de la formation est de **3 ANS**. Comme préconisé par l'OMS, et l'OAAS, il s'agit d'un enseignement par objectifs.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir des compétences dans les services de la Technologie Optique :
 - Choix et détermination des verres ophtalmiques, de la lunetterie et de tout autre système optique permettant de corriger les défauts visuels
 - Préparation et réalisation des équipements optiques

- Acquérir des compétences dans les services de la fonction visuelle :
 - Recherche, examen, mesure et détermination de la compensation du défaut visuel
 - Initiation à la pathologie oculaire pour savoir référer aux Assistants Médicaux en Ophtalmologie (ISO/TSO) et/ou aux Docteurs en Ophtalmologie

SELECTION DES CANDIDATS

Pour chaque année académique, le nombre de place (en moyenne 8) est décidé par la commission de sélection du département formation du CHU-IOTA. Tous les dossiers sont examinés et validés par ladite commission. Tout dossier non conforme fera l'objet de rejet.

Le test probatoire est OBLIGATOIRE pour tous les postulants. Il est organisé au sein de la du CHU-IOTA en début d'année académique. La date du probatoire, fixée par le CHU-IOTA fera l'objet de communiqué diffusé à travers les canaux de communication officiels du CHU-IOTA.

La sélection du candidat au cycle d'Optométrie au CHU-IOTA est conditionné à :

- L'admission à un test ouvert aux candidats présélectionnés (par ordre de mérite)
- L'examen favorable des dossiers par le Département de formation et dans la limite des places disponibles.

La rentrée est fixée au 1^{er} novembre de chaque année académique.

PROGRAMME DE FORMATION

Les programmes d'enseignement est reparti sur 3 ans en 6 semestres soit 30 semaines de cours annuel. Chaque année, l'enseignement est dispensé de novembre à juin, suivi d'un stage de 2 mois. Il s'agit de programmes d'enseignement théoriques et pratiques (travaux pratiques, travaux dirigés et stages pratiques sur terrain).

Programme d'enseignement théorique

Enseignement de connaissances de base nécessaires à la pratique de l'optométrie Cet enseignement est orienté vers un travail interactif étudiants/formateurs. Cet enseignement peut être présentiel mais aussi virtuel (télé conférences, consultation en ligne) impliquant des enseignants nationaux et internationaux. Compte tenu du volume de l'enseignement théorique, il a été réparti sur 3 ans en 6 semestres (cf. maquette pédagogique)

Programme d'enseignement pratique :

Constitué par travaux pratiques, travaux dirigés et l'apprentissage des tâches en milieu professionnel (stage hospitalier, stage communautaire).

MAQUETTE PEDAGOGIQUE ENSEIGNEMENT OPTOMETRIE

Unité d'enseignement	MODULE D'ENSEIGNEMENT	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Volume horaire total
UE1 Optique Optometrie	Optique physiologique/	x	x	x	300
	Optique géométrique	x	x	x	
	Optométrie communautaire	x	x	x	360
	Analyse de la vision (vision binoculaire, contactologie, basse vision, pédiatrie, gérontologie, entraînement visuel)			x	120
	Etudes de cas cliniques			x	225
	Maintenance des matériels			x	30
	Stage clinique/atelier montage		x	x	660
UE 2 Technologie lunetière	Technologie lunetière	x	x		330
UE 3 Fondamentaux médicales	Anatomie physiologie neuro anatomie générale	x			150
	Pharmacologie générale	x			60
	Biochimie	x			30
	Anatomie Physiologie oculaire		x		150
	Pharmacologie oculaire		x		30
UE 4 Pathologie	Pathologie Générale	x			60
	Pathologies oculaire		x		60
UE 5 science fondamentales	Mathématiques	x			60
	Informatique	x	x		60
UE6 Communication	Communication	x	x		90
	Anglais	x	x	x	90
UE7	Santé publique		x	x	90
	Déontologie professionnelle		x		30
	Gestion			x	30
UE8	Mémoire			x	70
TOTAL					

LE CADRE ENSEIGNANTS/ ENCADREURS

Le collège des enseignants/encadreurs du DES est constitué par

- Les enseignants hiérarchisés de l'Enseignement Supérieurs du Mali
- Les intervenants extérieurs (professionnels optique, Optométrie)
- Les intervenants internes au CHU-IOTA (Praticiens hospitaliers, Assistants Médicaux pour leurs compétences spécifiques dans un domaine).

PROCEDURES D'EVALUATION

➤ **Les procédures d'évaluation de la 1^{ère} année** sont les suivantes :

- **Evaluation des connaissances théoriques** : Contrôle continu à l'issue de chaque module (question théorique à rédiger en 1 heure 30).
- **Evaluation des compétences pratiques** : validation obligatoire des stages et suivi du Carnet de Stage ou Logbook (Chaque apprenant aura un cahier de stage dans lequel les actes réellement effectués seront consignés par l'apprenant et notés par le superviseur).
- **Examen de passage** : sanctionne chaque année académique à travers un Jury composé d'enseignants Hospitaliers et Universitaires.

Epreuve d'examen	Coefficient
Epreuve écrite	2
Contrôles continus	2
Stage pratique	2

Condition de passage en année supérieure :

- Participer aux enseignements
- Valider tous les stages pratiques
- Obtenir à l'évaluation de fin d'année une moyenne au moins égale à 10 sur 20.
- Toute note inférieure à 07 sur 20 est éliminatoire.

Le jury décide des passages en année supérieure et peut accorder un seul redoublement pendant les 2 années d'étude.

L'examen final de 3^{ème} année : est validé par un Jury est composé d'enseignants Hospitaliers et universitaires. Les épreuves sont citées dans le tableau ci-dessous

Epreuve d'examen	Coefficient
Epreuves écrites	2
Epreuves Pratiques (Clinique et lunetterie)	2
Stage pratique	2
Mémoire	4

Conditions de réussite de fin d'étude :

- Valider toutes les années antérieures ;

- Obtenir à l'évaluation finale une note au moins égale à 12 sur 20. Toute note inférieure à 07 sur 20 est éliminatoire

COUT FORMATION OPTOMETRIE

I. FRAIS D'INSCRIPTION

Statut Etudiants	Frais inscription	Cout total (2 ans)
Boursier	450 000	900 000

II. COUT ENSEIGNEMENT

Type enseignement	Volume horaire Annuel 2 semestres /année (8mois)			Cout horaire	Cout total (2 ans)
	AMO1	AMO2	Total		
Cours théoriques	170	48	218	10 000	2 180 000
TP/TD	30	60	90	5 000	450 000
Total					2 630 000

III. INTRANTS ET CONSOMMABLES

Libellé	COUT ANNUEL	COUT TOTAL (2 ans)
Kit équipement Consultation, bloc	75 000	150 000
Equipement didactique (Livres, abonnement revues)	75 000	150 000
Equipement bureautique	50 000	100 000
TOTAL	200 000	400 000

IV. BOURSE MENSUELLE ETUDIANT

Libellé	Cout mensuel	Mensualité	Cout annuel	Cout total (2ans)
Bourse étudiant	140 000	12	1 680 000	3 360 000

RECAPITULATIF COUT FORMATION A.M.O.

Libellé	Cout total (2 ans)
Frais universitaires	900 000
Cout enseignement	2 630 000
Intrants et consommables	400 000
TOTAL	3 930 000